

5.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260209-338175-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 18 février 2026

Publié le 18 février 2026

Suite à la convocation en date du 26 janvier 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 09 FÉVRIER 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Valérie CONSEIL, François-Xavier CADART donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Régis CAUCHE donne pouvoir à Monique EVRARD, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Marie CHAMPAULT.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIET, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Sylvie CLERC, Jean-Luc DARCOURT, Laurent DEGALLAIX, Stéphane DIEUSAERT, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Mise en place d'une convention de partenariat avec l'Université de Lille pour la constitution d'un Comité Scientifique d'accompagnement du projet Climaax/Green59

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer à l'Université de Lille, au titre de la convention de partenariat, une participation financière de 10 000 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Université de Lille pour la constitution d'un Comité Scientifique d'accompagnement du projet Climaax/Green59, dans les termes du projet ci-joint en annexe ;
 - d'imputer la dépense correspondante, soit 10 000 €, sur les crédits inscrits à l'opération 230040P001.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 01.

Madame MARTIN et Monsieur SIEGLER, en raison des fonctions professionnelles qu'ils exercent au sein de l'Université de Lille, ainsi que Monsieur PERIN en raison des fonctions exercées par un membre de sa famille au sein de l'Université de Lille, ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum.

Madame FERNANDEZ avait donné pouvoir à Madame MARTIN. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

41 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE



CONVENTION DE PARTENARIAT

PROJET CLIMAAX/GREEN 59

ENTRE

Le Département du Nord

Collectivité territoriale ayant son siège 51 rue Gustave Delory 59047 LILLE cedex,

Représentée par M. Christian POIRET, en sa qualité de Président,

Agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental du 9 février 2026,

D'une part

ET

L'UNIVERSITE DE LILLE,

Établissement Public national à caractère scientifique culturel et professionnel expérimental, dont le siège social est situé au 42 rue Paul Duez - 59800 Lille, inscrit sous le n° SIRET n°130 029 754 00012, code APE : 8542Z, représentée par son Président, Monsieur Régis BORDET,

Ci-après désignée « **Université de Lille** »,

D'autre part

Vu la décision de la Commission Permanente du 16 décembre 2024 (Rapport n° DRE/2024/259) sollicitant les financements de l'AAP Climaax,

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le Département du Nord est lauréat en mars 2025, de l'appel à projet européen Climaax, développé dans le cadre du programme Horizon Europe. L'objectif du projet Green59 (Gestion Responsable Et Environnementale du Nord) consiste, à partir d'une boîte à outils mise à disposition par le consortium d'universités partenaires, de mieux appréhender l'évolution à l'échelle du territoire départemental, des risques liés au changement climatique.



L'analyse des impacts et des vulnérabilités croisées doit permettre une prise de conscience des risques climatiques affectant les populations, les activités et infrastructures et favoriser l'adaptation à terme des politiques publiques en lien avec les compétences de la collectivité.

Déjà engagé dans une démarche exemplaire autour de la transition à travers Nord Durable depuis 2019, le Département du Nord souhaite se doter de modèles climatiques performants pour proposer une évolution de ses politiques susceptible d'anticiper le dérèglement climatique et de renforcer la résilience face aux risques naturels. Le projet GREEN59 s'étend sur 22 mois, du 1^{er} mars 2025 au 31 décembre 2026. Il est financé à 100 % par l'Europe via le programme Climaax.

La démarche départementale se fonde également sur la trajectoire de réchauffement pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) inscrite dans le 3e plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3).

A travers le projet Green59, le Département rejoint un réseau européen de collectivités territoriales de 69 partenaires impliquées dans Climaax permettant des échanges et retour d'expériences. A ce titre la Région Hauts-de-France a été également sélectionnée en mars 2025 avec le projet ATLAS.

Les partenaires du projet Green59, Atlas et l'Université de Lille partagent la nécessité d'accroître la connaissance de l'ensemble des acteurs publics et privés des vulnérabilités au changement climatique du territoire des Hauts-de-France et du Nord.

Ils conviennent de leur intérêt partagé à constituer un **Comité Scientifique Climaax commun** pour accompagner les 2 projets.

La présente Convention a pour objet de définir les termes et conditions du partenariat entre le Département et l'Université de Lille pour la constitution de ce comité scientifique, conformément à leurs missions d'intérêt général respectives. La Région des Hauts de France et l'Université de Lille ont de leur côté déjà conclu une convention de partenariat pour le projet.

Article 1 – Objectif de la convention

Le Département souhaite faire appel à la communauté scientifique régionale pour l'accompagner dans la validation des modèles de connaissance utilisés (scripts, bases de données historiques, prospectives et scénarii) et l'interprétation des résultats des travaux menés par l'équipe dédiée au sein de ses services (Secrétariat Général de la DGA Solidarité Territoriale, Direction des Bâtiments, Direction de la Voirie, Direction de la Ruralité et de l'Environnement, Direction Transition et Territoires, Direction des Relations aux Nordistes et Stratégie Partenariale, Direction générale Adjointe du Retour à l'emploi et de l'Action Sociale).

L'Université de Lille dispose des compétences scientifiques nécessaires pour mener une approche pluridisciplinaire de la transition et de l'adaptation au changement climatique. Pour cela elle s'appuie notamment sur les expertises réunies au sein du GREC (Groupement Régional des experts du Climat). Elle confirme également son intérêt pour développer le lien sciences et société et sa volonté de conforter ses relations avec les collectivités territoriales.



L'Université de Lille organise la mise en place d'un Comité Scientifique commun aux projets Green59 et Atlas sur la base des membres du GREC. Elle en assure la responsabilité de l'animation et le support sur le plan administratif. Le comité scientifique réunit des experts du climat, spécialistes des aléas et risques abordés dans les projets respectifs :

- vagues de chaleur pour Green59
- précipitations extrêmes pour Green59 et Atlas
- inondations fluviales et côtières, pour Atlas

Le Comité scientifique commun est composé au minimum de deux chercheurs spécialistes par risque et vulnérabilité traités et de tout autre expert utile en sciences climatiques, humaines et géographiques, approche environnementale, sociologique, sanitaire ou économique. Il apporte son expertise sur la qualité et fiabilité des données à exploiter, des outils ou modèles utilisés. Il donne un avis argumenté sur les résultats produits, assure la relecture des livrables et autres publications (cartes, graphes, textes) de communication ou de vulgarisation du projet.

Une liste indicative des membres du Comité Scientifique est annexée à la présente convention.

Article 2 – Mise en œuvre de la Convention

Les partenaires s'engagent au respect des obligations suivantes :

Pour le Département du Nord :

- l'analyse et le traitement des données mises à disposition par le Consortium Climaax pour les aléas précipitations extrêmes et vague de chaleur ou de données (vulnérabilité, exposition...) issues d'autres sources inventoriées (nationales régionales ou propres au Département) sous réserve de la validation de leur fiabilité scientifique ;
- la réalisation des cartes sur les risques et vulnérabilités du territoire y compris en infra départemental (via son Service d'Information Géographique et Cartographique). Ces cartes pourront être diffusées auprès des collectivités concernées ;
- la communication en amont de chaque Comité Scientifique (une semaine avant) des éléments qui seront discutés ;
- la préparation des livrables et documents annexes pour chacune des 3 phases du projet à remettre au consortium Climaax ;
- la mention de la contribution du Comité Scientifique dans l'ensemble des rapports et supports relatif au projet Green59 et à la diffusion plus large des résultats des travaux ;
- la désignation d'un référent coordonnateur au sein de l'équipe projet départementale comme point contact avec le Comité Scientifique, en charge du suivi de la convention et de la transmission des documents/livrables ;
- la mise en place d'une assemblée des Parties Prenantes du projet Green59 associant le GREC et l'Université de Lille pour veiller à la diffusion des résultats et à la réflexion collective d'évolution des politiques publiques Départementales vers une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Pour l'Université de Lille :



- la mise en place et l'animation du Comité Scientifique commun Climaax (cf article 1) y compris les outils de partage (plateforme en ligne pour le dépôt des documents)
- la validation des outils d'évaluation des risques traduits à travers les cartographies et graphes produits par l'équipe projet, comprenant notamment la fiabilité des données et modèles utilisés, l'apport d'appui scientifique dans l'analyse et l'interprétation des risques, sur la base de l'examen critique des travaux / livrables afin de renforcer la crédibilité des résultats
- la mobilisation de ressources scientifiques et documentaires complémentaires (données nouvelles ou outils) pouvant contribuer à une meilleure connaissance des risques traités
- la tenue de Comités Scientifiques sur une base mensuelle sur la durée du projet. Ce comité pourra être commun avec celui du projet Atlas dans un objectif de partage des connaissances notamment pour le risque « précipitations extrêmes » ;
- la contribution à la diffusion des résultats et travaux du projet via ses outils et supports de communication (réseaux, sites internet ...)
- la participation à l'assemblée des Parties Prenantes externes du projet pour accompagner la réflexion sur l'évolution des politiques publiques en lien avec les compétences du Département.

Article 3 – Propriété intellectuelle et communication

Chaque Partie est et reste propriétaire des connaissances et données propres qu'elle détient antérieurement au projet.

Les Parties conviennent que toute publication ou communication relative au partenariat du projet, à l'exploitation de résultats doit intervenir dans le respect des obligations de confidentialité et des droits de propriété intellectuelle des Parties.

Toute action de communication, notamment par voie de publication, présentation sous quelque support ou forme que ce soit, relatif au partenariat, aux résultats devra recevoir, pendant la durée de la convention et 24 mois qui suit son expiration ou sa résiliation, l'accord préalable écrit des Parties concernées.

Dès que cela sera possible eu égard aux dispositions relatives aux Informations Confidentielles et à la protection et l'exploitation des résultats, les Parties s'efforceront de diffuser largement au public l'information scientifique issue du projet. Les communications mentionneront le concours apporté par le Comité scientifique commun.

Article 4 – Modalités financières

Le Département, au titre de sa participation au fonctionnement du Comité Scientifique commun, verse à l'Université de Lille la somme forfaitaire de dix mille euros (10 000 €).

Le versement sera effectué en une seule fois en 2026 à l'issue de la signature par les Parties de la présente convention.

Article 5 – Durée et résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour la durée du projet, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Toute modification fera l'objet d'un avenant préalablement soumis à l'approbation des deux



partenaires. La convention peut être résiliée librement par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'issue d'un délai d'un mois civil franc.

Un décompte de résiliation sera, dans ce cas, établi d'un commun accord entre les Parties.

La présente convention est rédigée en deux exemplaires originaux dont un sera remis à chacun des contractants. **Article 6 – Recours**

Tout litige survenant de l'application de la présente convention sera discuté préalablement afin de trouver une solution amiable avant d'être soumis, le cas échéant, à la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

A....., Le

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour le
Président du Département du Nord
et par délégation

Monsieur Régis BORDET
Président de l'Université de Lille

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 09 février 2026

OBJET : Mise en place d'une convention de partenariat avec l'Université de Lille pour la constitution d'un Comité Scientifique d'accompagnement du projet Climaax/Green59

Le Département a été retenu en mars 2025 pour l'appel à projet Climaax, dans le cadre du programme européen Horizon Europe (délibération DRE/2024/259). Il bénéficie ainsi sur la durée du projet (mars 2025 à décembre 2026) d'un soutien financier de 261 831 € couvrant 100 % des dépenses (frais de personnel, prestations diverses, frais généraux).

Le projet a pour objectif de mieux connaître les évolutions des risques liés au changement climatique sur le territoire départemental et d'identifier les vulnérabilités du Nord et de sa population.

Le cadre de Climaax nécessite la mise en place d'un espace de travail avec des universitaires et des experts dans le domaine de l'analyse des données du climat et des risques, de la démographie et de son évolution. Ce cadrage scientifique permet d'orienter, de valider les recherches et les travaux engagés par l'équipe projet du Département.

A cette occasion, le Département a noué un partenariat de travail avec la Région des Hauts de France, également sélectionnée (projet Atlas).

Un **Comité Scientifique Climaax** a été créé pour accompagner les projets régional et départemental.

La présente convention a pour objet de définir les termes et conditions financières et techniques du partenariat entre le Département du Nord et l'Université de Lille pour la constitution de ce comité scientifique, conformément à leurs missions d'intérêt général respectives.

La contribution du Département du Nord au financement du fonctionnement du Comité Scientifique pour la durée du projet sera de 10 000 €, intégrant à la fois :

- la mise à disposition d'une expertise scientifique, sur les aléas « vagues de chaleur » et « précipitations extrêmes », d'un accompagnement pour l'étude démographique et les perspectives d'évolution de la population ;
- l'animation du Comité Scientifique (réunion mensuelle pour une validation régulière des analyses et travaux) ;
- la sensibilisation des parties prenantes du projet sur les enjeux du changement climatique et la communication des résultats lors de rencontres partenariales.

La dépense est intégralement couverte par le financement européen Horizon Europe de Climaax.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer à l'Université de Lille, au titre de la convention cadre 2025-2026, une participation financière de 10 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Université de Lille pour la constitution d'un Comité Scientifique d'accompagnement du projet Climaax/Green59, dans les termes du projet ci-joint en annexe ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 10 000 €, sur les crédits inscrits à l'opération 230040P001.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23004OP001	23004E15	60000	0	10000
23004OP001	23004E17	0	0	10000

Patrick VALOIS
Vice-Président